



Brunngasse 36  
CH-3011 Bern  
www.ta-swiss.ch

## TA-SWISS Studie

# Bürger und Institutionen angesichts der Digitalisierung der Demokratie in der Schweiz: Herausforderungen und Perspektiven

*Unterlagen zur Ausschreibung*

1. Etat des lieux de la thématique (en français).....2
2. Questions intéressantes pour une étude de TA (en français) .....10
3. Auszug aus dem Jahresbericht 2018 .....12
4. Richtlinien für die Eingabe von Projekt-Offerten .....13

**Termin für die Eingabe von Projekt-Offerten: 14. Juli 2019**

# 1. Etat des lieux de la thématique (en français)

## 1.1. Introduction

Comment les décisions politiques, qui sont au cœur de la démocratie, sont élaborées par les différents acteurs qui se côtoient dans ce contexte ? Quelles modifications sont apportées à ce processus par la digitalisation croissante qui touche tous les pans de la société? Comment les rapports entre les acteurs évoluent-ils ?

Au cœur de la démocratie digitale, il y a, selon une définition largement admise, l'utilisation d'Internet mais également d'autres technologies pour faire évoluer la démocratie telle que nous la connaissons ainsi que les processus démocratiques. Dans le cas d'une démocratie directe (ou semi-directe) comme en Suisse, ces technologies vont avoir pour but, entre autres, de renforcer la participation du citoyen qui se trouve au cœur du système. Elles influenceront les institutions démocratiques, les partis et leurs fonctionnements, le travail parlementaire et beaucoup d'autres domaines encore. Sous l'angle du TA, la question est de comprendre où résident les chances et les risques de cette digitalisation de la démocratie, pour les citoyens mais également pour les autres acteurs impliqués dans ce processus.

La démocratie directe suisse connaît un certain nombre d'instruments : il s'agit du référendum, facultatif ou obligatoire, de l'initiative populaire, de la pétition et de la possibilité pour chaque citoyen de se faire élire. Tous ses instruments sont conditionnés par la formation d'opinions (Meinungsbildung) qui est également un élément central touché, lui aussi, par la digitalisation.

Digitaliser la démocratie peut donc avoir plusieurs significations, comme par exemple :

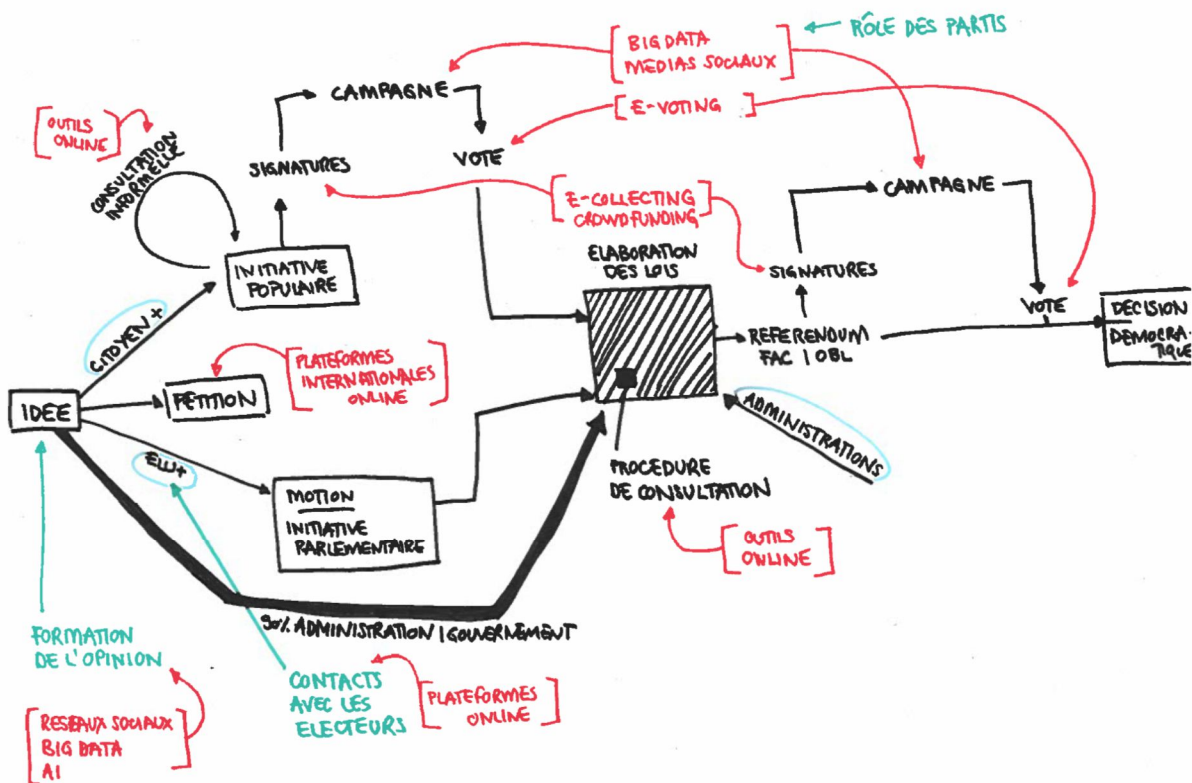
- Digitaliser les instruments de la démocratie
- Considérer les nouveaux canaux d'informations digitaux (et donc de nouveaux acteurs)
- Considérer de nouvelles relations entre les différents acteurs
- Inventer de nouveaux types de participation démocratiques

Dans cette proposition, nous allons essayer de comprendre quelles sont les technologies concernées et quels sont les défis qu'elles soulèvent dans une perspective TA. Nous allons dans un premier temps examiner le contexte de la décision politique sous plusieurs angles, puis essaierons d'extraire les axes les plus importants pour la suite de notre projet.

## 1.2. La décision politique

La décision politique doit être comprise dans un contexte particulier qui est celui de la démocratie semi-directe suisse. Le fédéralisme joue également un rôle dans ce domaine, puisque les décisions sont prises à différents niveaux, dans différents environnements pour des répercussions distinctes. Il semble que la digitalisation globale que la société vit actuellement aura des conséquences également sur la manière de prendre des décisions politiques.

La représentation graphique ci-après n'est évidemment pas complète mais permet de suivre le processus qui va de l'idée à la décision sous l'angle de la temporalité et de comprendre où les technologies jouent un rôle. La partie « élections » n'est pas représentée graphique mais sera traitée dans la suite du texte.



Représentation graphique : de l'idée à la décision par le biais des instruments de la démocratie directe suisse.

Légende : noir/processus, vert/quelques défis, rouge/technologies, bleu/acteurs

Une décision politique revêt les aspects suivants (la liste est non-exhaustive) :

- Elle s'inscrit dans un système de prise de décision spécifique qui est, pour nous, celui de la démocratie directe. Celle-ci propose un certain nombre d'instruments : le référendum, l'initiative, la pétition ainsi que les élections.
- Elle profite de sa propre temporalité, sur la base d'un processus clairement défini : le rythme suisse est relativement lent, il résulte du consensus qui doit être trouvé. La procédure de consultation est un élément de ce processus de même que les processus liés à chacun des instruments démocratiques.
- Sa mise en œuvre est réalisée par les autorités et les administrations. Le fédéralisme fait intervenir de nombreux acteurs dans un système décentralisé où les compétences de chacun ainsi que ses moyens humains et financiers doivent être pris en compte.
- La communication des décisions politiques joue également un rôle important, en particulier dans un monde hyper-connecté.
- De nombreux acteurs sont impliqués dans une décision politique.

### 1.3. Les relations entre les différents acteurs

Dans le contexte d'une décision politique et du processus qui y aboutit, différents acteurs doivent être considérés :

- Les citoyens, que l'on peut classer dans différents groupes, tels que les jeunes, la population non-connectée, etc...
- Les citoyens élus, qui sont les représentants de la population (au sein des pouvoirs législatifs et exécutifs) ;
- Les autorités aux différents échelons introduits par le fédéralisme : Confédération, cantons et communes ;
- Les administrations à ces différents niveaux ;
- Les médias ;
- Les partis politiques ;
- Les acteurs économiques (associations faïtières, syndicats, lobbys...) ;
- Les fournisseurs de service en ligne ;
- La société civile (associations, ONG, etc.).

Du point de vue de la digitalisation, il est intéressant de constater que ces différents acteurs évoluent à des degrés divers. Certains intègrent les innovations digitales avec facilité et ont déjà effectué ce virage tandis que d'autres y résistent de manière active ou passive, parce qu'ils ne souhaitent pas utiliser les moyens digitaux ou par une méconnaissance dû souvent à l'âge ou à la condition sociale. Les moyens mis à disposition des différents acteurs diffèrent également. La

digitalisation requiert souvent des moyens qu'ils soient humains, financiers ou éducatifs. Tous ne sont pas égaux.

Sur ces différents acteurs, nous pouvons faire les remarques suivantes :

- Les parlementaires représentent les citoyens : ils sont en contact avec eux lors des campagnes, lors de débats ou lors de discussions ouvertes. Ils sont souvent membres de partis politiques. Les membres des gouvernements sont également élus par les citoyens (à l'exception des conseillers fédéraux).
- La tâche des médias est l'information, l'analyse ou encore l'enquête dans le but d'informer l'ensemble de la population. Leur pratique évolue avec l'arrivée des nouveaux moyens de communication. Les médias sont l'un des canaux de la formation de l'opinion publique (Meinungsbildung). Les partis politiques contribuent également à la formation de l'opinion publique ainsi que l'administration qui a la charge d'imprimer le matériel de vote ainsi que les brochures explicatives (différents pratiques selon les cantons).
- Les administrations assurent le bon fonctionnement de l'Etat et ont la charge d'organiser le processus démocratique, i.e. de mettre en œuvre les instruments démocratiques. Par exemple, la procédure de consultation est un outil qui concerne potentiellement l'ensemble de la population mais qui reste méconnu. Certains souhaitent le voir évoluer.

## 1.4. Le citoyen

Le citoyen est au cœur de ce système. Il actionne et met en œuvre les instruments de la démocratie dans le but de faire évoluer la société dans laquelle il vit. Il peut faire valoir ses droits en recevant **une éducation citoyenne** suffisante.

Les questions qui se posent ici concernent les catégories de personnes concernées par la démocratie digitale. Les **jeunes**, qui se désintéressent de la politique et de la démocratie au sens large, sont également les personnes les plus connectées (millennials) : la démocratie digitale est-elle une solution pour les réintroduire dans le processus démocratique ? D'autre part, digitaliser la démocratie ne doit pas se faire en évinçant la partie de la population qui ne connaît pas et n'utilise pas les outils digitaux, soit par méconnaissance ou par choix.

## 1.5. Les élections

Chaque citoyen a le droit de se porter candidat pour une élection au niveau fédéral, cantonal ou communal. A chaque élection, des listes de candidats sont proposés aux électeurs. Habituellement ces listes sont composées de candidats représentant les différents partis

politiques en place. Toutefois, en septembre 2018, pour la première fois, une **primaire digitale** a été organisée en Valais en vue des élections de l'assemblée constituante. Les candidats à la candidature ont été désignés lors d'une élection interne : le dépouillement a eu lieu au moyen d'un **algorithme** qui prenait en compte d'une part le nombre de voix reçues mais également d'autres critères choisis démocratiquement tels que l'âge, le sexe et la provenance des candidats, ceci afin de créer la liste la plus représentative possible. Au final, le mouvement Appel Citoyen a pu présenter 96 candidats (50% d'hommes et 50% de femmes, provenant de 41 communes (sur 63) du Valais francophone et avec une représentation des générations proportionnelle à celle de la population valaisanne) sur l'ensemble de ces listes. Avec le parti historique PDC, il est le seul à présenter des listes complètes pour cette élection dans le Valais romand. La question du rôle des algorithmes est ici dominante : qui les écrit, qui les contrôle et comment s'assurer qu'ils répondent à des normes éthiques globales ? Dans cet exemple, ce sont plus de 150 personnes qui sont entrées dans une démarche politique et démocratique, sans affiliation partisane, grâce à la mise en place d'outils digitaux. Les partis traditionnels peuvent se sentir lésés : on les considère incapable de traiter l'innovation en politique.

Les campagnes électorales font également partie de ce processus. La digitalisation les fait évoluer d'une part par **l'utilisation massive des réseaux sociaux**. Ils permettent de faire connaître les partis et les candidats plus facilement à une population qui est peut-être moins encline à assister à des rassemblements, des soirées d'information ou à fréquenter les marchés hebdomadaires. D'autre part, les données qui peuvent être récoltées sur les électeurs par les traces qu'ils laissent en ligne (**Big Data**) sont aujourd'hui utilisées pour optimiser les campagnes : dans quels quartiers se rendre, avec quel discours aborder une population donnée, etc. ? Ce sont des questions auxquelles la technologie peut répondre. Lors des élections cantonales genevoises au printemps 2018, ces techniques ont été utilisées avec succès<sup>1</sup>.

Dans le cadre des réseaux sociaux, la question des influenceurs se pose également. Nous y reviendrons sous le point 1.7.

## 1.6. La récolte de signatures

Dans le cas des référendums facultatifs et des initiatives populaires, il est nécessaire de récolter auprès de la population un certain nombre de signatures dans un temps limité afin de soumettre l'objet au vote populaire. Les récoltes de signatures débutent habituellement sans garantie de succès, surtout si elles sont lancées par des associations ou des groupes aux moyens humains et financiers limités ou à l'exposition médiatique réduite. Une **plateforme** en particulier a vu le jour en Suisse pour faciliter cette récolte : wecollect.ch.

---

<sup>1</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/big-data-nombreux-militants-ont-aide-thierry-apotheloz-devenir-ministre>

Dans ce contexte, en septembre 2018, une consultation en ligne a permis au comité référendaire de sonder la population rapidement et assurer que la récolte de signatures qu'il lancerait serait couronnée de succès.

Les initiatives qui récoltent le nombre suffisant de signatures en partie grâce à celles obtenues sur cette plateforme sont de plus en plus nombreuses. Toutefois, à l'heure actuelle, c'est le propriétaire de la plateforme qui garde le contrôle sur les objets proposés sur celle-ci.

Un autre aspect à prendre en compte est **l'aspect financier**. Si une récolte de signatures en ligne est a priori moins onéreuse qu'une récolte traditionnelle – les moyens humains en particulier sont moindres – on constate qu'elles peuvent même se révéler bénéficiaires. En effet, un bouton « Donate » est ajouté au bas de chaque page web et la tendance pour les signataires est clairement de participer financièrement.

## 1.7. Les influenceurs dans le cadre des campagnes de votation

Les réseaux sociaux ont poussé leurs utilisateurs à partager leur vie privée en ligne. Si le secret du vote est encore précieux, on constate toutefois que de plus en plus de citoyens utilisent les plateformes en ligne pour **rendre public leur bulletin de vote**. Il s'agit là d'un nouveau type d'influence qui doit encore être analysée mais qui joue certainement un rôle dans la formation de l'opinion des citoyens. Ce ne sont plus seulement les partis politiques et les associations importantes, ou les politiciens élus, qui donnent des consignes de vote, mais chacun peut contribuer à ce débat.

Là encore, comme pour les élections, une analyse basée sur le **Big Data** permet de connaître les villes, les quartiers, les régions où il est nécessaire d'intensifier, par exemple, la campagne mais également de savoir comment orienter son discours pour qu'il est un impact maximum.

## 1.8. Le vote en ligne

Le e-voting est un sujet pertinent également mais qui a déjà été souvent abordé. La question de la sécurité du vote est là primordiale et revient fréquemment sur le devant de la scène.

## 1.9. Les pétitions

Le domaine des pétitions, leur traitement et leurs effets sur la démocratie sont des éléments importants. L'émergence d'organisations internationales telles qu'AVAAZ qui initient des **pétitions à grande échelle** est un phénomène dû à la digitalisation qui pourrait avoir une influence sur la démocratie directe suisse.

## 1.10. Le travail des élus

Le travail des élus est riche et varié : il se compose du travail parlementaire (séances, commissions, etc.) mais également de contacts avec la population. Certains organisent des rencontres avec les électeurs pour établir une discussion et ainsi mieux comprendre les besoins de la population. L'utilisation de **plateformes digitales** pourrait, selon certains faciliter et enrichir, ces contacts et permettre à la population de garder un contact direct avec ses représentants. D'un autre côté, les élus craignent que cela ne représente au contraire une surcharge de travail qui serait difficile à intégrer dans le système de milice actuel.

Il est dans l'air du temps d'exiger des élus **une grande transparence** par rapport à leur mandat. La digitalisation y joue également un rôle. En effet, les données sont en ligne (curiavista par exemple) : pour n'importe quel citoyen, il devient facile d'y accéder, et surtout facile de les analyser.

## 1.11. Les administrations

Si les administrations souhaitent accompagner ce mouvement digital, elles doivent prendre en charge la mise sur pied de plateformes et autres outils pour une démocratie numérique. Ce type de transformation **requiert certains moyens**, qu'ils soient humains (personnel capable de développer les outils, de les maintenir et de les administrer) et financiers. Certaines administrations au niveau communal et cantonal ont d'ores et déjà des budgets serrés. Il existe ici donc le risque de créer une société à deux vitesses, où certains bénéficient facilement des aspects positifs de la démocratie digitale et les autres non, suivant leur lieu de résidence.

Les questions relatives à **l'ouverture des données** (Open Data) est également importante dans ce contexte : les administrations traitent de grandes quantités de données, qui mises gratuitement et facilement à disposition de la population peuvent faciliter l'accès à l'information du citoyen. C'est un outil de la formation de l'opinion qui peut contribuer, par exemple, à l'examen des faits (fact checking) pour promouvoir la transparence.

Parallèlement, il semble que la digitalisation mène à une plus grande **centralisation**. On constate que de plus en plus de banques de données, pour des raisons financières, sont



centralisées (au niveau de la Confédération). La question se pose de savoir dans quelle mesure ceci a le potentiel de mettre en péril le fédéralisme suisse.

Dans le même temps, l'administration qui se considère comme l'institution qui supporte la démocratie souhaite voir dans la digitalisation un renforcement de sa position. En cela, elle pousse dans le sens d'une démocratie digitale.

### 1.12. La procédure de consultation

Dans un système de démocratie directe, pour éviter de trop nombreux référendums, les procédures de consultation ont été mises en place dans la phase de la procédure législative préliminaire. Les projets législatifs sont soumis aux cantons, aux associations de communes, aux partis politiques et aux différentes parties prenantes. Toutefois, chaque citoyen a la possibilité de participer à ces procédures de consultation et de transmettre son avis, à titre individuel, aux départements fédéraux concernés. Cette possibilité est peu connue du grand public. La digitalisation permettrait **de simplifier l'accès à cette procédure** à la population en mettant en place des plateformes en ligne. On ne contenterait plus de la liste d'adresses standard mais il serait possible de beaucoup mieux cibler les parties prenantes et de les intégrer dans la procédure de consultation.

### 1.13. De nouveaux outils démocratiques?

De nombreux acteurs s'engagent actuellement pour faire évoluer la démocratie, pour permettre à l'innovation d'entrer dans le monde des administrations. Ce sont le plus souvent des initiatives privées. Quels outils en émergeront ? Avec quels effets ?

A l'étranger également, des initiatives ont lieu : **Democracy OS** par exemple est une plateforme open source présente dans différents pays qui a pour but de favoriser la participation de tous les citoyens à l'heure d'Internet : elle offre de proposer des solutions, de débattre et de voter en ligne<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> <http://democracyos.org/>

## 2. Questions intéressantes pour une étude de TA (en français)

TA-SWISS s'intéresse dans ce contexte spécifiquement à la démocratie directe (ou semi-directe) suisse.

Une étude TA sur ce sujet pourrait se concentrer sur les différentes interfaces qui, grâce à la digitalisation, sont mises à la disposition du citoyen ou d'autres acteurs pour qu'il influence le processus démocratique et les décisions politiques. Ces interfaces seront aussi le lieu d'autres jeux d'influences entre les différents acteurs évoqués.

Les interfaces ci-après peuvent présenter un intérêt pour une étude :

- Les plateformes pour la récolte de signature en ligne
- Les campagnes de votation
- L'utilisation des Big Data pour un ciblage des campagnes
- Les réseaux sociaux dans le jeu démocratique
- Les plateformes de pétition en ligne
- Les processus administratifs en ligne et plus globalement la digitalisation des administrations
- La procédure de consultation
- Les nouveaux outils pour une participation citoyenne en ligne

### 2.1 Liste de questions

Les questions qu'une étude TA pourraient aborder sont les suivantes :

#### **Technologies dans le processus démocratique**

- La démocratie doit-elle se digitaliser ? Pourquoi ?
- Quelles nouvelles technologies seront à l'origine des changements dans le processus démocratique ?
- Quel est l'avenir du processus démocratique ?
- Qu'en est-il de cette lenteur du système politique suisse à l'ère de la digitalisation ?

#### **Formation de l'opinion**

- Quels nouveaux moyens pour la formation de l'opinion ? Avec quels risques et quelles chances ?
- Quel rôle joue les GAFAM dans ce contexte ?

#### **Etat et territorialité**

- Y'a-t-il un risque de déterritorialisation quand tout se déroule en ligne ?
- Le sentiment d'appartenance à un Etat est-il menacé par la digitalisation ? Si oui, avec quelles conséquences pour la démocratie ?
- Quel avenir pour le fédéralisme suisse ? La technologie apporte-t-elle forcément une plus grande centralisation ?

### **Place et rôle des citoyens dans la démocratie digitale**

- Les citoyens désirent-ils la digitalisation des processus politiques et démocratiques ?
- Cette digitalisation va-t-elle pousser les citoyens à plus s'impliquer dans ces processus ? Pourquoi ?
- La participation des citoyens en ligne est-elle comparable à une participation politique traditionnelle ?
- Faut-il / peut-on intégrer l'ensemble de la population dans les décisions politiques ?
- Les mouvements citoyens / issus de la société civile se développent-ils plus vite grâce aux technologies ? Si oui, avec quels effets pour la démocratie ?

### **Place et rôle des élus dans la démocratie digitale**

- Les élus souhaitent-ils une digitalisation plus poussée ?
- La digitalisation représente-t-elle, pour les différents acteurs, une charge de travail supplémentaire ou au contraire une décharge significative ?

### **Place et rôle des partis politiques dans la démocratie digitale**

- Quelles sont les positions des partis politiques sur ces nouvelles technologies ? Les utilisent-ils ? Dans quels buts ?
- Quels sont les nouveaux rôles des partis politiques ?

### **Place et rôle des administrations dans la démocratie digitale**

- Quels sont les défis pour les administrations publiques ? Avec quelles conséquences pour les citoyens ?
- Quand la technologie devient un outil de pouvoir pour les administrations et les gouvernements (affaire Snowden), quels sont les risques pour la société ?
- Quels sont les coûts de la digitalisation ? Existe-t-il un risque d'administrations à deux vitesses selon les moyens financiers et humains des communes et des cantons ?

### 3. Auszug aus dem Jahresbericht 2018

*Die Präsidenten der TA-SWISS Stiftung (Peter Bieri) und des Leitungsausschusses (Moritz Leuenberger) schlagen für den Jahresbericht 2018 der TA-SWISS Stiftung eine Reflexion über die digitale Demokratie vor, die wir hier umsetzen.*

Eine Technologie beobachten wir als ehemalige Politiker besonders aufmerksam: Die Digitalisierung und ihren Einfluss auf die Demokratie.

Wenn wir daran denken, wie der Buchdruck, die Eisenbahn oder die Kernspaltung die gesellschaftlichen Verhältnisse jeweils radikal veränderten, so zweifeln wir nicht daran, dass die Digitalisierung die Demokratie fundamental beeinflussen wird. Diesen Einfluss nicht erst hinterher festzustellen, sondern ihn jetzt, während er in unserem Staatswesen und seinen Institutionen Eingang findet, zu beobachten und die Folgen für die Betroffenen so aufzuzeigen, dass sie sich darauf einstellen können, ist eine klassische Aufgabe von TA-Swiss.

Über den Zusammenhang von Digitalisierung und Demokratie wird allüberall gesprochen und geschrieben. Es liegt im Wesen der digitalen Dynamik, dass TA-Swiss nicht eine ultimative Wahrheit oder Lösung hinzubringen kann. Um unserer eigentlichen Aufgabe nachzukommen, wollen wir uns auf die Eigenheiten der schweizerischen direkten Demokratie konzentrieren.

Fragen wie E-Voting oder Unterschriftensammlungen per Crowd für Referenden und Initiativen mit der damit einhergehenden Marginalisierung von politischen Parteien erkennen wir dabei nur als möglichen Einstieg zu einer tieferen Problematik.

Werden die Stimmbürgerin und der Stimmbürger im Sog der zunehmenden Digitalisierung zu manipulierbaren Objekten degradiert? Werden sie zu einem Denken in Schemata des digitalen Entweder – Oder konditioniert, zu Wesen, die nur noch innerhalb von multiple choice Verfahren reagieren können? Stützt dies die Haltung, gegenüber dem Staat bloss Anspruchsteller zu sein? Und verblasst so allmählich die Pflicht, den Staat als aktive Bürgerin und aktiver Bürger mitzugestalten? Wird so unsere Demokratie, die dem Einbezug von Minderheiten und dem Ausgleich von Interessen verpflichtet ist, zu einer Maschinerie der Mehrheitsbeschaffung und des Mehrheitsdenkens?

Es versteht sich, dass Fragen dieser Art nicht einfach durch eine Studie behandelt oder gar klar und abschliessend beantwortet werden können. So wie es dem Wesen der direkten Demokratie entspricht, möchten wir einen Prozess in Gang setzen, an dem möglichst viele Interessierte teilnehmen.

Wenn wir uns dem Thema Digitalisierung und Demokratie in einem direkten Dialog nähern können, haben wir schon viel gewonnen.

## 4. Richtlinien für die Eingabe von Projekt-Offerten

Wir erwarten Offerten im Umfang von ca. 15 Seiten Länge (ohne Anhänge wie CVs und Publikationslisten) und bitten Sie, bei der Formulierung gemäss folgendem Aufbau-Raster vorzugehen. Die unter den einzelnen Rubriken aufgezählten Angaben sind als Beispiele zu verstehen und brauchen daher nicht im Wortlaut berücksichtigt zu werden:

### 1. Ausgangslage und Begründung – Analyse der gegenwärtigen Situation

- Warum ist eine TA-Studie zum vorgeschlagenen Thema sinnvoll?
- Nationale und internationale Bedeutung der Thematik
- Technologische, wirtschaftliche, politische, gesellschaftliche Bedeutung
- Bisherige Forschungserkenntnisse, unter besonderer Berücksichtigung TA-relevanter Aspekte
- Zu erwartende Entwicklungen im vorgeschlagenen Themenfeld

### 2. Problemstellung

- Fragen, die es zu beantworten gilt
- Zielsetzung des Projektes bzw. der Studie
- Welche neuen Ergebnisse/Betrachtungsweisen bringt das vorgeschlagene Projekt?

### 3. Projektstruktur und Projektabgrenzung

- Zielgruppen, auf welche das Projekt fokussiert
- Allenfalls: Aufteilung in Haupt- und Teilprojekte
- Schon bestehende oder geplante Vernetzungen mit anderen Projekten, die ähnliche Fragestellungen behandeln (nationale und internationale Kontakte)

### 4. Methodik

- Methodische Ansätze, die zur Bearbeitung der Thematik in Frage kommen (Ausarbeitung von
- Varianten)

- Bewertung der Methoden; sind sie im Hinblick auf die Fragestellung angemessen? Begründeter
- Methodenvorschlag
- Beschreibung des empirischen Vorgehens

### **5. Projektkoordination**

- Personelle Betreuung des Projektes; Projektleiter/-in, Mitarbeitende(r)
- Expertengruppen
- Wichtige Kontaktpersonen und Institutionen (mögliche Kooperations-Partner, s. auch unter 3)

### **6. Vorleistungen**

- Liste der Arbeiten der Personen im Projektteam im Bereich der zu untersuchenden Thematik

### **7. Aktionsplan**

- Zeitplan: Bis wann werden welche Arbeiten geleistet? Wer ist dafür zuständig?

### **8. Budget**

- Detaillierter Finanzplan; Abschätzen des Mittelbedarfs für die unter Punkt 7 ausgewiesenen Einzelschritte

### **9. Umsetzung der Resultate**

- Wie können die Ergebnisse der breiten Öffentlichkeit bekannt gemacht werden?
- Wie sind allenfalls ausgewählte Zielgruppen zu erreichen?
- Mit welchem zusätzlichen Finanzaufwand ist für die Umsetzung zu rechnen?